ONE CREATION

Think Sustainable



RAPPORT ANNUEL 2011

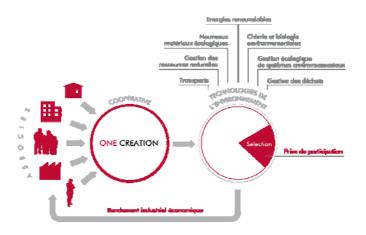




TABLE DES MATIÈRES

STRUCTURE	3
MOT DU PRESIDENT	4
ONE CREATION D'UN COUP D'OEIL	9
ACTIVITES	11
DESCRIPTIF DU MARCHÉ ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	17
RETOUR SUR 2011	19
CAPITAL SOCIAL	21
LES PRISES DE PARTICIPATIONS	25
MARKETING ET COMMUNICATION	29
ETATS FINANCIERS	31
PERSPECTIVES	36

STRUCTURE

Conseil d'administration

		Echéance		
Maurice Hartmark	Président	2013		
François Jacot-Descombes	Vice-président	2013		
Pierre Abrezol	Membre	2013		
Marc Bohren	Membre	2013		
Organe de révision				
Deloitte SA		2011		
Direction				
CONINCO WEALTH MANAGEMENT SA				

Quai Perdonnet 5 1800 Vevey 1

Siège social

Tél.: 0041 21 925 00 33 Fax: 0041 21 925 00 34 www.onecreation.org



MOT DU PRÉSIDENT

La croissance a-t-elle encore un avenir ?

s associés coopérateurs, les « mots du Maurice Hartmark (MH) – Pour moi ce r

Chers associés coopérateurs, les « mots du Président » traditionnels m'ennuient. Je n'ai pas la science infuse, et peu de propension au monologue sur tous les poncifs que nous entendons actuellement. ONE CREATION a été constituée par des institutions, des entreprises et des privés sous l'impulsion de la direction, pour une action commune. Il me semble juste, par conséquent, d'inviter la direction à dialoguer sur des thèmes vitaux de la Société actuelle dans laquelle notre action s'inscrit.

Tout autour de nous, les peuples « ne peuvent plus supporter, ni leurs maux, ni leurs remèdes ». Je cite un commentaire de l'historien Tite-Live sur l'état d'esprit à la fin de la république romaine, sous César, qui a conduit à la dictature et à l'empire, car j'y vois une grande analogie avec les temps troublés et mouvants que nous vivons.

Prenons un chiffre qui m'a suffoqué : 6 x 10¹⁴. soit six cent mille milliards, en dollars environ 12 fois le PIB mondial, et qu'est-ce? L'évaluation de la richesse fictive mondiale, purement spéculative, faite par la BIRD (qui soit dit en passant est une structure coopérative) au moment de la crise des subprimes il y a quatre ans. Pour moi, cette bulle monstrueuse est un symbole de la rupture des solidarités à tous les niveaux, de la dislocation des synergies positives au service du réel, et qui ne peut mener qu'à l'effondrement si nous ne revenons au plus vite à des valeurs authentiques de solidarité, de modération, de réalisme, de coopération, et pourquoi pas à une charte non pas seulement des droits mais aussi des obligations de l'Homme, pour un développement socialement responsable, juste et durable?

Ne faut-il pas un réveil, une renaissance de l'esprit corporatif actif et une reconstruction des synergies pour une économie politique réelle et d'avenir, dans un environnement non seulement vivable mais de qualité? Un peu notre but social, en somme? Mais venons-en à nos questions choisies ensemble :

Maurice Hartmark (MH) - Pour moi ce mot de « croissance » est à double sens. Quand j'enseignais à Vilnius et dialoguais avec mes collègues économistes, on parlait de la nécessité de croissance dans la transition vers l'économie de marché et on voulait en soutenir les prévisions avec des théories comme celle des « anticipations rationnelles » ou de « l'efficience du marché financier » qui allaient venir au secours de tous ces pays en transition. On a vu le résultat et pas seulement en Lituanie: une, voire deux générations sacrifiées. Mais en quels termes d'ailleurs définir, évaluer la croissance ? Certes, en logique purement économique, il me paraît que les activités humaines doivent toujours donner un résultat positif à répartir équitablement pour permettre finalement à chacun de vivre décemment. Mais est-ce réalisable? Combien d'êtres allons-nous sacrifier pour prétendre y parvenir ? En tout cas, on ne peut admettre désormais de croissance qu'en économie réelle. Quel va donc être, entre autres, le rôle de cette « richesse fictive » spéculative au service de la croissance? Comment l'engager dans la production de « richesse réelle » ?

Olivier Ferrari (OF) - La croissance dans sa désignation de variation positive de la production de biens et de services reste un facteur avant toujours un avenir. L'évolution du PIB en est le principal indicateur et représente l'amélioration de la richesse en général. Devons-nous parler de croissance qualitative et/où quantitative? Le niveau de développement de chaque pays est à mettre en regard de la question et doit nuancer le propos. La croissance telle que nous l'avons connue depuis la révolution industrielle du 19^{ème} siècle touche à sa fin. Nous sortons d'une période d'accumulation de biens, pour entrer dans une aire de remplacement de biens! Dès lors, une considération de croissance quantitative devient désuète et il convient bien de se poser la question du comment se profiler vers une notion qualitative, une acceptation des secteurs économiques qui n'ont plus le même avenir et ceux qui sont en devenir.

La fiscalité que nous connaissons est-elle durable ?

MH - « L'impôt heureux »! Les contributions levées pour couvrir les besoins de l'Etat, de l'Etat au service des citoyens, de tous les citoyens... Où en sommes-nous? N'assistonsnous pas d'une part à un effritement des services publics, que ce soit par leur réduction ou leur privatisation, sans qu'il en résulte une diminution quelconque des charges fiscales, ce qui devrait pourtant logiquement être le cas? Même en admettant que des transferts sont nécessaires et que les coûts augmentent et d'autres tâches surviennent, ne permettant pas cette diminution, est-ce qu'au moins l'assiette de l'impôt, ses différents types et les taux pratiqués ne devraient pas être repensés? La charge fiscale est-elle équitablement répartie. selon la capacité contributive de chacun? Combien ne la ressentent-ils pas comme confiscatoire, ne permettant aucune épargne, alors qu'il reste à d'autres un énorme superflu qui n'a même, dans plus d'un cas, pas été fiscalisé ? Y a-t-il une solidarité à reconnaître en matière de fiscalité ? Quelle a été et quelle pourrait être, la contribution - j'y insiste - des six cent mille milliards de dollars « fictifs » au bien commun?

OF - La construction d'un Etat passe par la mise à disposition d'infrastructures pour que le commerce et les échanges puissent se développer, la promotion d'un habitat pluriculturel et un habitat diversifié. Ces éléments acquis, le consommateur accroît ses «besoins» que le commerce va lui fournir. Ce schéma a favorisé une fiscalité basée sur le revenu (impôt), la consommation (TVA et taxes), le produit du capital (dividende et plus-value) avec une défiscalisation du gain en capital qui est réinvesti dans la création d'entreprise ou le développement économique. Aujourd'hui, une valeur importante de dividende est capitalisée pour échapper à une fiscalité potentiellement confiscatoire. A la sortie de la phase de mutation mentionnée précédemment, nous devrions évoluer vers un modèle qui défiscalise le dividende et à l'inverse fiscalise le gain en capital. Il est primordial dans une société de remplacement de biens qu'il subsiste une substance renouvelée à disposition du développement et celle-ci doit se traduire par une meilleure utilisation du rendement de l'investissement qui se matérialise par le dividende.

Comment le produit du capital devrait-il couvrir les besoins de la communauté ?

MH – Le produit du capital doit être un produit réel et non spéculatif. En d'autres termes, le capital doit soutenir l'économie réelle, productive, et non celle de casino, spéculative. Je sais que nous sommes d'accord sur ce point parce que c'est un des éléments devant fonder l'action d'ONE CREATION. Cela rejoint aussi d'ailleurs le thème de la fiscalité et je vous laisse continuer pour les détails.

OF - Comme relevé précédemment, l'Etat dispose d'un revenu à plusieurs niveaux. Les comptes des Etats étant fondés sur un principe de croissance quantitative, plusieurs sources de revenus vont se tarir. Le subventionnement de secteurs économiques sans avenir devrait être abandonné au profit d'un soutien aux nouopportunités (technologies l'environnement, nouvelle communauté consommateurs que sont les retraités du baby boom des années soixante). Un tel soutien devrait se faire par le biais de partenariats publics/privés (prise de parts de capital-risque de l'Etat qui pourra le redonner au marché avec un revenu relevant) aussi bien au travers de sociétés de capital que de projet pour des infrastructures nécessaires. L'impôt sur les bénéfices des entreprises devrait être abandonné au profit d'une TVA différenciée en fonction des besoins vitaux, respectivement niveau d'utilité du bien de consommation (TVA croissante). Les taxes devraient être réduites afin de diminuer une approche punitive de l'Etat et retrouver une responsabilité collective et coopérative du citoyen. A ces conditions, les budgets publics deviennent plus en ligne avec une situation connue et non plus une espérance probable non garantie gonflant la dette publique.

Les régimes sociaux doivent-ils se redéfinir ?

MH – Vous êtes spécialiste en la matière. Je ne le suis pas. S'il s'agit de redéfinir les droits en résultant et leurs bénéficiaires, parce qu'il n'y a plus assez pour tous à l'avenir, il faudra compter avec l'inertie sociale, voire une opposition féroce due à l'attachement aux droits acquis. Toujours l'aspect du partage, de la solidarité. Mais la vraie question me paraît être : est-il possible de les améliorer dans le contexte socio-économique actuel ? Il me semble en tout cas que l'on devrait pouvoir faire de considérables économies d'échelle en les réorganisant, plusieurs services – et cela est dû à la chronologie et à l'historique de leur



création – se recoupant et allant même à lutter les uns contre les autres dans une débauche de temps et d'énergie inefficace et contradictoire. A vous de m'en dire plus.

OF – La structure de l'Etat se décompose en trois niveaux : le citoyen, l'entreprise et l'Etat lui-même. Un régime social respectant cette déclinaison doit être favorisé. Pour la Suisse, il a été institué, c'est un fait, L'AVS (l'Etat ou la collectivité) doit garantir la couverture des besoins vitaux. Le 2^{ème} pilier (responsabilité partagée de l'entreprise et du salarié) doit permettre de maintenir le niveau de vie antérieur (et non de créer un enrichissement individuel) dans un cadre responsable selon le revenu individuel acquis mais de manière collective. Le 3^{ème} pilier dans toutes ses formes (responsabilité privée) doit permettre à chacun d'être responsabilisé sur le niveau de vie souhaité en fonction dudit revenu acquis. Seule une inflation, et de la législation, et des considérations purement politiques, pourrait conduire à un désaveu de cette construction.

Existe-t-il encore un avenir industriel?

MH – J'ose l'espérer ! Comment imaginer qu'il puisse en être autrement ? Nous aurons toujours besoin de toutes sortes de biens manufacturés qui ne relèvent pas de l'artisanat. Mais l'urgence écologique rend absolument nécessaire le développement d'une nouvelle industrie permettant de limiter, supprimer, compenser les dégâts des industries traditionnelles et de casser enfin la dynamique de dégradation des milieux naturels. C'est là aussi un des fondements essentiels de l'action de ONE CREATION.

OF – Si nous parlons d'une industrie lourde de mise à disposition de machines outils et de biens de consommation liée au développement de l'habitat, je ne pense pas. Si nous parlons de tout ce qui touche aux technologies de l'environnement, à savoir la mise à disposition du consommateur de biens respectueux des ressources minières, énergétiques, sanitaires et d'environnement, nous sommes à l'aube d'un potentiel extraordinaire dont l'apogée deconverger avec le début l'aplanissement de l'évolution de la population. Si l'on admet que cela sera vers les neuf milliards d'êtres humains, nous avons parcouru près de 80 % du chemin avec des impacts sociaux et environnementaux destructeurs. La correction de nos erreurs et la réponse aux besoins futurs sont un potentiel de redéploiement économique important. Au risque de me répéter, cela doit se faire en acceptant la fin de

certaines industries. Les locomotives à vapeur appartiennent à l'histoire. Ce n'est pas pour autant que les transports publics ne se développent plus. Il en est de même de l'industrie. La production polluante doit appartenir à l'histoire. Il faut en solder la dette pour recapitaliser sur le présent.

Quel héritage laisse-t-on à nos enfants ?

MH - Aïe! Celle-là est mauvaise pour nous, n'est-ce pas ? Nous qui sommes censés leur avoir « emprunté » la terre pour la leur rendre dans un état meilleur, nous avons failli. Pour l'instant. Mais il est vain de nous lamenter et il n'est pas question d'abandonner la lutte. On dit qu'ils vivent moins bien que nous? Ils ne vivent pas encore si mal, heureusement. Par contre ie n'en dirais pas autant de nos petitsenfants si nous ne nous ressaisissons pas et ne changeons pas nos comportements, maintenant. A commencer par le déficit démocratique. Nous sommes des privilégiés et n'utilisons pas nos droits civiques. Devant les promesses non tenues des gouvernants de mettre au pas la finance spéculative, les citoyens se croient impuissants et beaucoup subissent de plein fouet l'austérité. Nous assistons cependant aux premières révoltes et il faut espérer que ces mêmes gouvernants vont enfin réagir en sentant la force des vagues sociales mises en mouvement. Pour nous, chacun de nous doit se sentir individuellement responsable et œuvrer, comme disait Albert Camus, à « une révolution des esprits pour éviter l'esprit de la révolution ». Il n'y a pas de fatalité. Agir à notre niveau, familial, local, régional, national. N'est-ce pas ce que nous essayons de faire avec ONE CREATION? Le soutien à l'économie réelle, à la recherche, intelligence, constance. solidarité. Comme il s'agit bien de l'avenir proche de nos descendants, le temps presse et nous devons croître plus rapidement. J'en appelle pour cela à l'engagement actif de tous nos associés coopérateurs.

OF – L'héritage environnemental est catastrophique. L'héritage social est dans sa globalité, pour les pays faisant un effort dans se sens, en nette amélioration. La finance a atteint ses limites et devient destructrice pour sa partie sans contrepartie économique, sociale, environnementale et humaine. Il convient de revenir à des vraies valeurs, favorisant la libre entreprise, la mise à disposition de capitaux de risque aux entrepreneurs, de développer les notions de relations de confiance entre les personnes à même d'épargner et de mettre à disposition cette épargne au profit de l'économie.

La coopération et les échanges directs (et non au travers de contrats virtuels sur des options non en relation avec des échanges de biens) se doit de retrouver sa place. Seulement à ce moment là nous pourrons dire que nous aurons transmis à nos enfants l'héritage de nos parents.

MH – Cher Olivier, ce qui me frappe à la fin de cet entretien, c'est à quel point, alors même que nous nous exprimons différemment, nous sommes en situation de synergie. Vous êtes typiquement l'homme d'action qui par expérience a déjà une vision assez précise des solutions possibles, alors que je pose sans doute plus de questions que je n'apporte de répon-

Maurice Hartmark Président ses. Mais nous sommes en fait pratiquement d'accord sur tout, et je crois qu'une incitation socratique à se remettre systématiquement en question est féconde, pour autant qu'elle aboutisse à **agir** et non à la procrastination.

ONE CREATION est un champ d'action idéal de progrès économique et social et je suis persuadé que, même dans ces temps fort complexes et difficiles, nous allons démontrer que notre approche est la bonne, pas la seule sans doute mais une des démarches nécessaires. J'espère donc pour conclure que tous nos associés coopérateurs en sont convaincus et que tous ensemble nous allons œuvrer à nous développer rapidement.



"We can't solve problems by using the same kind of thinking we used when we created them."

Albert Einstein

ONE CREATION D'UN COUP D'OEIL

ONE CREATION est une société coopérative fondée à Vevey (Suisse) le 7 juin 2010.

Ses cofondateurs sont des institutions de prévoyance de droit public et de droit privé ainsi que des personnes morales et physiques. La Coopérative offre une réponse durable au développement économique. Son but lui confère, entre autres, le droit de prendre des participations dans des sociétés actives dans les technologies de l'environnement, à tous les stades du développement industriel.

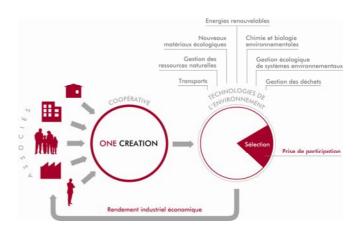
Le choix de cette structure de coopérative répond à la confluence des besoins de capitaux tant pour l'économie que pour les associés qui agissent comme copropriétaires des prises de participations. Elle permet un engagement actif des associés dans leur volonté d'affirmer un alignement de convictions par leur soutien à toute action commune pour la réalisation des buts de la Coopérative.

Le « light motive » de ONE CREATION est d'appliquer l'horizon du financement industriel au développement durable. Pour cela le choix des technologies de l'environnement permet de se projeter sur le plus grand potentiel industriel de création de valeur du 21 ème siècle et de disposer d'une capacité de revenus croissants sur un horizon à moyen et à long terme.

La Coopérative intervient comme copropriétaire des sociétés dans lesquelles elle prend des participations et non comme investisseur. Le dialogue avec les sociétés sera donc un axe stratégique lui permettant de faire passer son message et de favoriser un développement économique industriel durable.

Les statuts définissent cet objectif comme suit :

« La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature. La coopérative peut acheter ou vendre des immeubles en son nom propre ou en société immobilière et prendre des participations dans des sociétés exerçant une activité financière se rapportant à la réalisation de son but.



S'inspirant de la philosophie et de l'action de la Fondation One Nature Foundation à Vevey (VD), reconnue d'utilité publique, One Creation soutiendra ladite Fondation, ainsi que les efforts de ses propres associés actifs dans ces domaines pour contribuer à l'évolution de l'humanité en harmonie avec son environnement. Elle entend démontrer par l'exemple qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire vraiment fructueuse tout en favorisant une gestion intégrée de la nature.

En fonction de ses ressources, elle étendra son action d'utilité publique à tous tiers actifs dans ces domaines et appliquant la même philosophie. A cette fin elle pourra acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés. Dans ce cadre, la coopérative peut effectuer toute opération commerciale, financière ou autre en rapport direct ou indirect avec son but. »



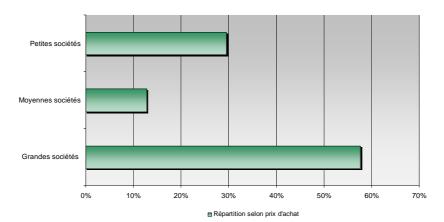
"Striving for success without hard work is like trying to harvest where you haven't planted"

David Bly

ACTIVITÉS

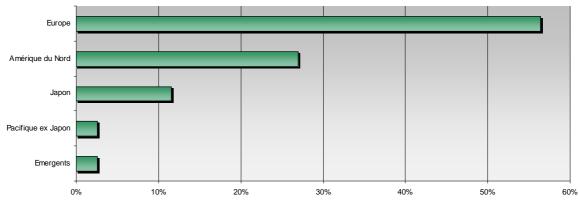
Durant le premier exercice, la Coopérative a effectué les premières prises de participations. Ses prises de participations sont effectuées dans des sociétés proposant des activités différenciées et d'horizons géographiques et de capitalisations boursières variés.

Même si le nombre de sociétés de grandes capitalisations est inférieur aux sociétés de petites capitalisations, leur poids sur l'ensemble des prises de participations est plus important. Cela résulte de la pondération plus élevée qui leur a été attribuée. Bien qu'ayant une approche à long terme dans les prises de participations effectuées, il est primordial de disposer d'une diversification du risque pour réduire l'impact à court terme sur le capital social lié à ces prises de participations.



En effectuant des prises de participations dans un grand nombre de sociétés de petites capitalisations ONE CREATION joue son rôle de promoteur d'un développement économique durable puisque les capitaux mis à disposition par ONE CREATION permettent un développement serein de leurs activités.

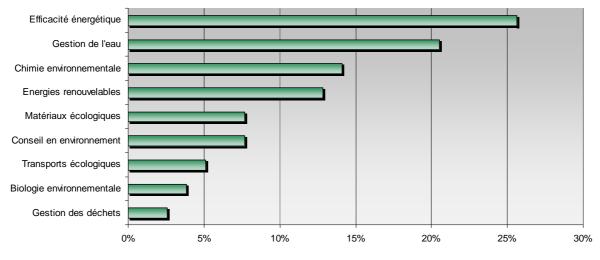
L'accent a également été mis sur la diversification géographique. En effet, dans certains domaines de l'environnement, les sociétés sont encore exposées à un risque de réglementation politique. Il est donc primordial de ne pas avoir une exposition trop importante dans un seul pays. L'exposition géographique de la Coopérative au travers des sociétés qu'elle soutient est cependant principalement européenne. Cela s'explique par le fait que les sociétés actives dans les technologies de l'environnement sont, pour l'instant, plus nombreuses en Europe. Nous avons également des prises de participations dans les sociétés actives dans les pays émergents ce qui permet de profiter du fort potentiel de croissance, et par conséquent de rendement économique, de ces pays dans le domaine de la protection environnementale.



Répartition selon prix d'achat

Le domaine des technologies de l'environnement est vaste et les activités et innovations dans ce secteur d'activité permettent à la Coopérative d'être un partenaire de long terme dans tous les domaines de la protection environnementale. Le « thème » le plus représenté au sein de la Coopérative est l'efficacité énergétique. Il s'agit bien entendu d'un secteur d'activité varié et les sociétés ont donc des activités bien différentes. L'efficacité énergétique est un axe stratégique pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. La grande diversification de ce domaine et l'offre de produits

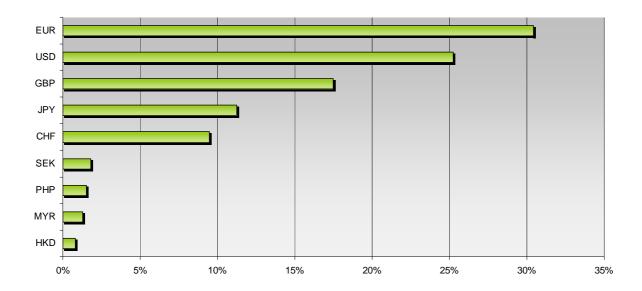
permettant une réduction des coûts de production laisse envisager un bel avenir pour ces sociétés même si leur caractère cyclique les a pénalisées en 2011. La gestion de l'eau est également un aspect important dans le domaine de la préservation de l'environnement. La Coopérative soutient donc plusieurs sociétés dans ce domaine. Les services de distribution de l'eau tout comme la gestion des déchets sont moins dépendants des cycles économiques, ce qui explique que leur performance fut légèrement supérieure à la moyenne des prises de participations en 2011.

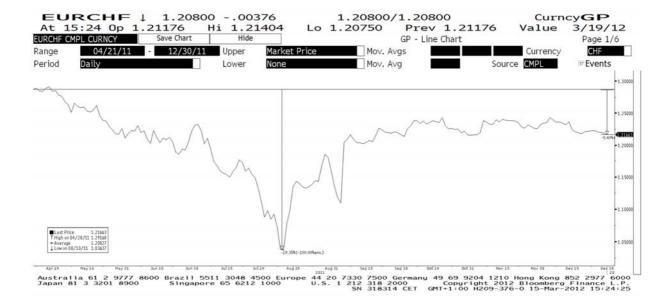


■ Répartition selon prix d'achat

Les énergies renouvelables ont particulièrement souffert dans leur développement en 2011. L'Allemagne et d'autres gouvernements européens ont décidé de réduire leurs subventions dans ce domaine. Même si ces réductions impactent les marges bénéficiaires des entreprises, les perspectives restent intéressantes puisque les coûts de production diminuent de manière rapide et permettent de fortement augmenter la compétitivité de ces dernières vis-à-vis des énergies fossiles.

En termes d'exposition aux devises, la principale devise est l'euro, suivie par le dollar et la livre sterling. La fluctuation de ces devises impacte le rendement économique lié aux dividendes encaissés.

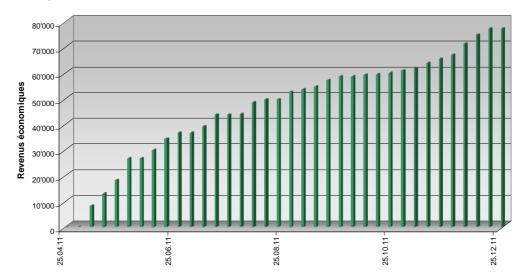




Les fluctuations des devises sont inhérentes aux marchés financiers. Sur le long terme, l'impact sur les dividendes encaissés devrait s'atténuer. L'objectif de la Coopérative est de s'éloigner de la spéculation boursière en étant copropriétaire de sociétés actives dans le domaine environnemental capables de générer des revenus stables et dé-corrélés des mar-

chés financiers. Dans cette perspective, la Direction, soutenue par les membres du Conseil d'administration, souhaite accélérer les prises de participations dans des domaines peu corrélés avec les marchés financiers. Les opportunités de s'associer à des projets rémunérateurs semblent importantes et la Coopérative souhaite en profiter.

Le graphique ci-dessous montre le revenu économique généré par la Coopérative. Comme nous pouvons le constater les sociétés ont continué de distribuer des dividendes malgré une année difficile.



Durant l'exercice, le Conseil d'administration s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter, entres autres, du positionnement stratégique de la Coopérative. Le tableau ci-dessous présente les séances et la participation des différents membres du Conseil.

		Nbre participation	8	6	3	4
06.12.2011	11	Geneve	1	Ö	1	1
03.10.2011	9	Vevey	1	0	0	1
30.06.2011	8	Morges	1	1	1	1
13.05.2011	7	Genève	1	1	1	1
01.02.2011	5	Morges	1	1	0	0
24.01.2011	4	Madrid	1	1	0	0
21.07.2011	2	Vevey	1	1	0	0
07.06.2010	1	Vevey	1	1	0	0
Séance	Procès-verbal	Lieu	Maurice Hartmark	François Jacot-Descombes	Marc Bohren	Pierre Abrezol

23.12.2010	3	Voie circulaire
05.04.2011	6	Voie circulaire
17.11.2011	10	Voie circulaire

Messieurs Marc Bohren et Pierre Abrezol ont été nominés comme membre du Conseil lors de l'assemblée générale extraordinaire de mai 2011. Le Conseil d'administration a décidé de renoncer à toute rémunération tant que le capital social n'atteint pas CHF 20'000'000. Cette rémunération ne sera pas rétroactive.



"The key to wisdom is knowing all the right questions."

John A Simone

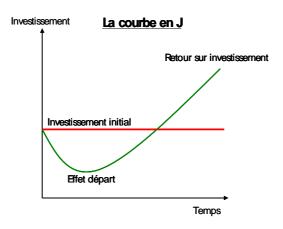
DESCRIPTIF DU MARCHÉ ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

L'année 2011 a été marquée par de nombreux événements, aussi bien politiques, économiques que naturels. Malgré cela la Coopérative a commencé ses activités et marque donc le début de la phase opérationnelle puisque la société avait déjà été constituée en juin 2010. L'environnement économique n'a pas favorisé le processus de recherche de nouveaux associés mais de nombreux contacts ont permis d'établir un échange enrichissant et de positionner de manière forte ONE CREATION sur le marché.

La structure et la philosophie innovantes de la Coopérative nous positionnent sur un marché ou la concurrence directe est inexistante. Cela constitue un avantage non négligeable sur le long terme mais complique l'entrée sur le marché puisque la forme de « social business » promue par la Coopérative est méconnue.

La formation, le contact, la transparence et la persévérance sont les maîtres mots qui permettront à la Coopérative de s'implanter comme promoteur et acteur incontournable pour un développement durable.

La « fameuse » courbe en J a également impacté le début du développement de la Coopérative en application de l'article 9 des statuts (remboursement des parts). Celle-ci a connu un effet de départ négatif qui a compliqué la recherche de nouveaux associés. En effet, la notion de participation à ONE CREATION implique que les prises de participations se font à différentes valeurs du marché. Pour une part de CHF 10'000 .- , suivant la valorisation d'une société, il pourra être acquis plus ou moins de titres. A peine après quelques mois du lancement, pour une contre-valeur de CHF 10'000.il était possible d'acquérir près de 25% de plus de titres d'une même société. Cependant, le marché réagit et intègre la baisse de 20% du prix d'acquisition d'une participation en lieu et place de l'opportunité d'acquérir un potentiel de 125% de dividende. Le processus de courbe en J pour ONE CREATION permet en tout temps d'améliorer le rendement industriel recherché.





Knowing is not enough; we must apply. Willing is not enough; we must do."

Johann Wolfgang von Goethe

RETOUR SUR 2011

Organisation : l'année 2011 a été marquée par une consolidation de l'organisation de la Coopérative en accueillant deux nouveaux administrateurs. Le Conseil d'administration de la Coopérative est maintenant composé de M. Maurice Hartmark, Président, de M. François Jacot-Descombes, Vice-président et représentant aussi One Nature Foundation et de MM. Pierre Abrezol et Marc Bohren

Nouveautés : La politique de prise de participations a été revue sous l'impulsion d'un nouveau coopérateur. Ainsi, les sociétés actives dans la production d'énergie nucléaire sont entièrement exclues de notre liste de sélection.

Exercice : Le premier exercice de la Coopérative ONE CREATION a permis de tester le modèle et les réactions du marché. Les premières prises de participations ont été effectuées et représentent donc le lancement des activités de la Coopérative

Constance : Malgré une année économique et financière tourmentée, la Coopérative maintient son cap. Son positionnement lui a permis de générer un revenu basé sur le dividende distribué par les sociétés. La baisse des marchés a cependant engendré une baisse de la valeur selon article 9 des statuts, ce qui ne remet pas en cause l'attrait sur le long terme.

Ressource : Afin de promouvoir les activités de la Coopérative, divers moyens ont été mis en œuvre. Ainsi, le site internet a été développé et est opérationnel en français et en anglais. La Direction a participé à divers événements tant comme conférencier que participant. De surcroît, divers articles promouvant la philosophie de ONE CREATION ont été publiés dans la presse.

Espérance: Même si ce premier exercice a été marqué par un climat économique morose, la grande majorité des prises de participations ont continué de distribuer des dividendes. La fluctuation du capital a engendré un abaissement de la valorisation du capital social selon article 9 des statuts de la Coopérative. Cette fluctuation fait partie des scénarios envisagés lors de la constitution de la Coopérative et permet entre autres d'acquérir des prises de participations offrant un dividende très intéressant.

Acquisition : Les premières prises de participations ont été effectuées en avril 2011. La Coopérative a des participations à la fin de l'année dans 43 sociétés. Deux fonds d'investissement ont été considérés pour assurer une capacité de création de liquidités en cas de besoins spécifiques.

Turbulence : L'année 2011 a été particulièrement mouvementée pour les marchés financiers. Cela a reporté le potentiel d'entrée de nouveaux associés qui préfèrent des temps meilleurs pour soutenir l'action de la Coopérative.

Innovation : L'objectif de la Coopérative est de favoriser, de promouvoir et de soutenir les entreprises développant des solutions permettant une réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement. Les capacités d'innovation technologique des sociétés représentent un potentiel de développement économique industriel important auquel la Coopérative contribue par ses prises de participations à long terme.

Optimum : Le Conseil d'administration et la Direction de la Coopérative s'attellent à optimiser les activités de ONE CREATION. Les outils permettant la gestion des affaires courantes et le suivi des positions ont été développés pour les activités spécifiques de la Coopérative et sont en constante évolution. Le processus d'information des associés a été renforcé au cours de l'année grâce à l'interface privée du site internet www.onecreation.org

Nature : La Coopérative promeut un développement économique durable qui prend en compte la finitude des ressources naturelles et la nécessité de protection des écosystèmes. Par son positionnement clair, la Coopérative offre une solution pour un développement des activités humaines en harmonie avec la nature.



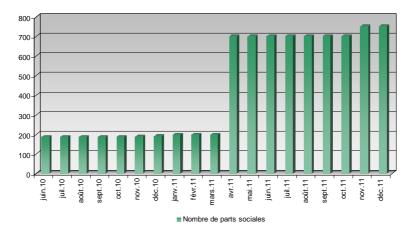
Don't wait. The time will never be just right."

Napoleon Hill

CAPITAL SOCIAL

L'évolution du nombre de parts en circulation est indiquée dans le tableau ci-dessous. Un coopérateur ayant souscrit 500 parts en avril 2011, le Conseil d'Administration a décidé d'effectuer les premières prises de participations à la fin du même mois.

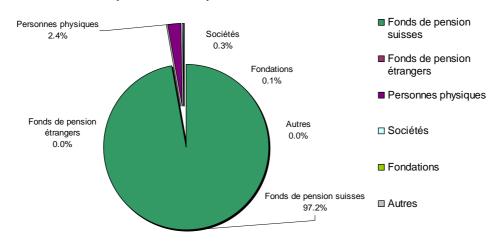
Les difficultés économiques connues durant l'année 2011 ont retardé l'arrivée de nouveaux associés. A la fin de l'année 2011, un nouvel associé a rejoint la Coopérative, ce qui a permis de renforcer la position de ONE CREATION dans certaines sociétés.



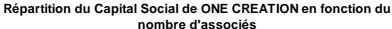
Il est possible d'analyser la structure du capital social de deux manières. La première, qui est la plus évidente, consiste à décomposer le capital en fonction du nombre de parts souscrites. Ainsi, nous constatons que les caisses de pension représentent 97.2% du capital social en termes de montant et les personnes physiques 2.4%. Si nous nous attardons sur le graphique d'après, nous remarquons qu'en termes de nombres d'associés, les personnes physiques sont plus nombreuses avec un total

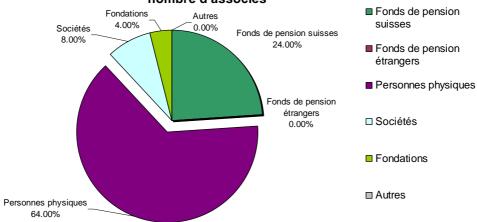
de 16 associés alors que les caisses de pension suisses sont représentées par 6 institutions. Deux sociétés commerciales sont également parties prenantes au but de la Coopérative. Une grande majorité des associés ont accepté d'être mentionnés sur le site Internet et sont ainsi des ambassadeurs du défi à relever.

Répartition du Capital Social de ONE CREATION



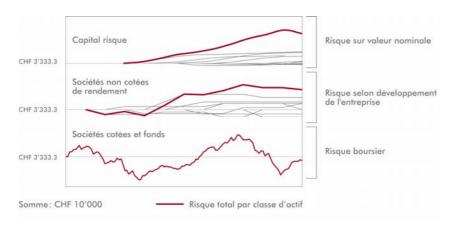




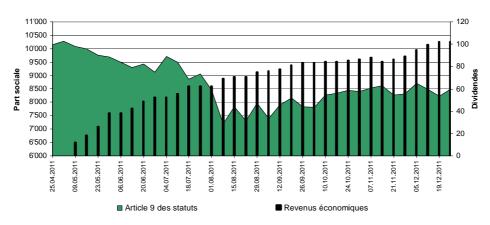


La valeur selon l'article 9 des statuts (valeur théorique) a été fortement impactée par la crise économique qui a engendré la baisse des marchés financiers. La Coopérative étant, pour l'instant, uniquement exposée aux marchés financiers cotés, elle a été frappée de plein fouet par la crise et la dévalorisation des sociétés. Après avoir atteint son plus bas niveau en août la valeur théorique de la part a augmenté pour terminer l'année à CHF 8'497.- Certaines

sociétés ont particulièrement souffert de leur exposition au domaine des énergies renouve-lables. Les sociétés de petites capitalisations n'ont pas eu la faveur des investisseurs qui se sont tournés vers les valeurs refuges en favorisant les grandes capitalisations boursières avec des domaines d'activités diversifiés. Néanmoins, les sociétés ont tout de même continué de distribuer des dividendes et donc de compléter les revenus de la Coopérative.



Evolution des dividendes reçus (CHF)





"Logic will get you from A to B. Imagination will take you everywhere."

Albert Einstein

LES PRISES DE PARTICIPATIONS

Tout au long de l'année, les sociétés dans lesquelles ONE CREATION a des prises de participations n'ont cessé de démontrer leur engagement dans le domaine environnemental. Vous trouverez ci-dessous un « florilège » des actions entreprises :

- Air Liquide SA: 60% des dépenses liées à la recherche et au développement de la société sont dédiées à la préservation de l'environnement (efficacité énergétique, captage et stockage du CO2, Hydrogène-Energie, Biocarburants de 2^{ème} génération, gaz thérapeutiques). La société a également mis en place une technologie contribuant à réduire les émissions industrielles de dioxyde de carbone grâce à des unités de purification cryogénique.
- Hyder Consulting PLC: Dans la région de Hong Kong presque 50% des eaux usées atteignent directement la rivière Shenzen. La protection de Deep Bay, une réserve d'eau douce pour un site naturel en amont de la mégapole, est donc menacée. Si cette réserve était atteinte par de la pollution, cela aurait un impact catastrophique sur la plus importante réserve naturelle de la région. Hyder Consulting fournit des Conseils en gestion de l'eau et son expertise en ingénierie afin de réduire la pollution de ce fleuve.
- Hyflux LTD: En gagnant un important mandat de construction d'usine de désalinisation à Singapour, Hyflux assied un peu plus son leadership dans ce domaine. Avec cette usine, Hyflux sera à même de produire 318'000 mètres cubes d'eau pour la ville de Singapour. A la fin de l'année, et toujours cadre de respect un l'environnement, un mandat lui a été confié pour construire une usine à gaz à cycle combiné afin de fournir l'énergie nécessaire à une usine de désalinisation et en diminuant au maximum les gaz à effet de serre.
- Umicore: Umicore fut nommée par Ethisphère, un institut de recherche international, comme l'une des entreprises les plus éthiques au monde sur la base de critères aussi larges que l'innovation contribuant au bienêtre de la population, la durabilité ou encore les bonnes pratiques en termes de gouvernance.

Schneider Electric SA: le 1^{er} juin 2011 la société acquiert pour environ USD 2 milliards la société espagnole Telvent active dans le « green IT ». Cette acquisition montre la volonté de la société française de se renforcer dans le domaine des « smart grids » (gestion intelligente des flux de production d'électricité) et des « smart cities » et donc la gestion des infrastructures de manière durable.

Les activités sont variées. Il est cependant possible de constater une légère prépondérance des sociétés offrant des solutions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi de diminuer l'impact anthropique sur le climat. Néanmoins, le domaine de la gestion de l'eau offre également de belles perspectives sur le long terme. Les sociétés sont aussi bien actives dans le traitement, la désalinisation ou encore la distribution de l'eau. Nous avons également des sociétés comme Geberit SA qui permettent une réduction de la consommation grâce à des produits plus efficients. Certaines sociétés ont des activités dans le domaine moins évidentes l'environnement. En effet, leurs services/produits ne sont pas directement liés à une technologie mais plutôt à une manière d'opérer intégrant les concepts du développement durable. Ainsi, une société comme Grontmij NV intègre dans ses services d'aménagement urbain les concepts du développement durable. Cela aura un impact non négligeable sur les habitudes et le fonctionnement des usagers de ces installations et ainsi bénéficiera à l'environnement. Certaines sociétés comme Johnson Controls, produisent des pièces pour véhicules, qui, sur l'ensemble de leur cycle de vie vont fortement diminuer la consommation en carburant des automobiles grâce à leur poids plus léger que des pièces conventionnelles. A nouveau, ce type de produit, à son origine, ne semble pas être particulièrement bénéfique à l'environnement mais si l'on prend en compte l'ensemble de son cycle de vie, le bénéfice environnemental n'est pas négligeable.

Ainsi, si l'on regarde les sociétés que ONE CREATION soutient, il est nécessaire d'en apprécier l'impact avec une vision globale afin de comprendre comment leurs activités bénéficient à l'environnement. L'impact indirect peut être tout aussi important, bien que moins visible.

Le tableau ci-dessous montre l'ensemble des prises de participations de la Coopérative. L'exposition des sociétés aux technologies de l'environnement est également indiquée. Ainsi des sociétés sont uniquement actives dans ce domaine alors que d'autres ont encore une part restreinte de leurs activités dans les technologies de l'environnement. Cette part devrait normalement croître sur le long terme et constitue un axe stratégique de développement.

Sociétés	Secteur	Répartition selon prix d'achat	TE
AIR LIQUIDE SA	Chimie environnementale	3.30%	42%
AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	Chimie environnementale	3.30%	20%
APPLIED MATERIALS INC	Energies renouvelables	3.30%	20%
AURUBIS AG	Gestion des déchets	1.10%	23%
BADGER METER INC	Gestion de l'eau	1.10%	84%
BELIMO HOLDING AG-REG	Efficacité énergétique	1.10%	45%
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	Matériaux écologiques	3.30%	30%
DANAHER CORP	Gestion de l'eau	3.30%	43%
EMERSON ELECTRIC CO	Efficacité énergétique	3.30%	22%
GEBERIT AG-REG	Gestion de l'eau	3.30%	62%
GRONTMIJ NV - CVA	Conseil en environnement	1.10%	65%
HALMA PLC	Gestion de l'eau	1.10%	41%
HYDER CONSULTING PLC	Conseil en environnement	1.10%	50%
HYFLUX LTD	Gestion de l'eau	1.10%	100%
ITC HOLDINGS CORP	Efficacité énergétique	2.20%	33%
JOHNSON CONTROLS INC	Efficacité énergétique	3.30%	52%
JOHNSON MATTHEY PLC	Chimie environnementale	3.30%	26%
KONINKLIJKE DSM NV	Biologie environnementale	3.30%	34%
KONINKLIJKE PHILIPS ELECTRON	Efficacité énergétique	3.30%	35%
KUBOTA CORP	Gestion de l'eau	3.30%	16%
KYOCERA CORP	Energies renouvelables	3.30%	21%
LEM HOLDING SA-REG	Efficacité énergétique	1.10%	60%
MANILA WATER COMPANY	Gestion de l'eau	1.10%	100%
MATSUDA SANGYO CO LTD	Gestion des déchets	1.10%	47%
MAYR-MELNHOF KARTON AG	Matériaux écologiques	1.10%	51%
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	Energies renouvelables	1.10%	57%
PBA HOLDINGS BHD	Gestion de l'eau	1.10%	100%
PENTAIR INC	Gestion de l'eau	2.20%	52%
PV CRYSTALOX SOLAR PLC	Energies renouvelables	1.10%	100%
REGAL BELOIT CORP	Efficacité énergétique	1.10%	20%
RICARDO PLC	Support global	1.10%	31%
ROTORK PLC	Efficacité énergétique	1.10%	45%
RPS GROUP PLC	Conseil en environnement	1.10%	52%
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Efficacité énergétique	3.30%	25%
SCHULTHESS GROUP-REG	Energies renouvelables	1.10%	20%
SECHILIENNE-SIDEC	Energies renouvelables	1.10%	100%
SGS SA-REG	Conseil en environnement	3.30%	25%
SHIMANO INC	Transports écologiques	2.20%	80%
SOLARWORLD AG	Energies renouvelables	1.10%	100%
SPECTRIS PLC	Efficacité énergétique	1.10%	40%
UMICORE	Matériaux écologiques	3.30%	77%
VOSSLOH AG	Transports écologiques	1.10%	100%
WACKER CHEMIE AG	Chimie environnementale	3.30%	58%
WASION GROUP HOLDINGS LTD	Efficacité énergétique	1.10%	100%
Jupiter Global Ecology Fund	Placement collectif	5.00%	
Pioneer Global Ecology	Placement collectif	5.00%	
Liquidité		1.00%	



"I walk slowly, but I never walk backward"

Abraham Lincoln

MARKETING ET COMMUNICATION

La stratégie de marketing et communication mise en place par la Coopérative constitue un travail primordial dans la phase de lancement. Pour promouvoir ONE CREATION, divers supports ont été créés durant l'année et servent maintenant de base lors de toute communication. Le fonctionnement et les activités de la Coopérative étant innovants, le contact direct avec les futurs associés reste l'approche préconisée par la Direction et le Conseil d'administration.

Le site internet constitue également une plateforme importante de communication. Il permet à la fois « aux novices » de comprendre la philosophie et le fonctionnement de ONE CREATION et fournit des informations précises aux associés.

La volonté des organes dirigeants est de développer le site internet comme interface des activités de la Coopérative mais également comme outil de communication pour une promotion « virale » du message cher à la Coopérative.

Ces différents efforts entrepris se sont notamment « matérialisés » par des articles de presse et des participations à différentes conférences comme conférencier ou encore avec la présence d'un stand ONE CREATION.

Articles dans la presse

- Aiguilleurs durables Banco juin 2011
- Développement industriel économique durable BSL Banques en Suisse et au Liechtenstein 2011-2012
- Une création pour les technologies vertes Swissquote n°6 – janvier 2011
- Une coopérative pour le développement durable LA BANQUE SUISSE – 1er janvier 2011
- La coopérative, outil de lutte contre les excès du capitalisme PME Magazine – janvier 2011
- CONINCO 20 ans, ONE CREATION Banco - décembre 2010
- Pour changer le rapport entre finance et industrie article paru dans 24 Heures – 20.12.2010
- Environnement très coopératif article paru dans AGEFI – 09.11.2010
- Coopérative pour technologies vertes article paru dans AGEFI – 09.11.2010

Manifestations

- 14.06.2011 15.06.2011 Participation au G21 Swisstainability Forum (stand ONE CREATION)
- 13.03.2011 16.03.2011 Energissima, Salon suisse des énergies renouvelables (stand ONE CREATION)
- 25.08.2011 Cleantech Fribourg (conférencier)



"Be the change you want to see in the world."

Mahatma Ghandi

ÉTATS FINANCIERS31 décembre 2011

BILAN

	<u>ANNEXE</u>	<u>2011</u>
ACTIF		
Liquidités	3	868,483
Débiteurs divers et actifs transitoires		6,170
Titres, net	4	5,590,643
Frais de fondation, net		248,400
TOTAL ACTIF		6,713,696
PASSIF		
FONDS ETRANGERS :		
Créanciers divers	5	288,885
Passifs transitoires et provisions		26,500
Total fonds étrangers		315,385
FONDS PROPRES :		
Capital-social	6	7,530,000
Perte au bilan		(1,131,689)
Total fonds propres		6,398,311
TOTAL PASSIF		6,713,696



PERTES & PROFIT

	<u>ANNEXE</u>	2010- 2011 (18 mois)
PRODUITS:		,
Revenus des titres	7	84,053
Produits financiers		2,156
Commissions d'émission		225,900
Total des produits		312,109
CHARGES:		
Honoraires professionnels	8	14,966
Moins-value sur titres		1,276,108
Intérêts et frais bancaires		9,824
Droit de timbre		65,300
Amortissement frais de fondation		62,100
Impôts sur le capital		15,500
Total des charges		1,443,798
PERTE NETTE ET PERTE AU BILAN		1,131,689

ANNEXES AUX COMPTES

1. GÉNÉRAL

La Société coopérative ONE CREATION ayant son siège à Vevey et créée le 7 juin 2010 a pour but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Des associés de la Société sont actuellement en discussion avec l'Autorité de surveillance des marchés FINMA (« FINMA ») pour fournir des explications, entre autres, sur le modèle d'affaires de la Société. Ces discussions permettront de clarifier le statut de ONE CREATION au regard de la Loi sur les placements collectifs de capitaux (« LPCC ») et conclure de manière définitive sur son assujettissement éventuel.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTÉS

<u>Base comptable</u> - Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions du Code des obligations suisse.

<u>Titres</u> - Les titres sont portés au bilan au plus bas entre le coût d'acquisition et la valeur boursière.

<u>Frais de fondation</u> - Les frais de fondation sont portés au bilan et amortis sur une période de 5 ans. Le droit de timbre est passé à charge de l'exercice lors de chaque souscription.

3. LIQUIDITÉS

Le montant de CHF 868,483 disponible sous « liquidités » résulte de la souscription d'un nouvel associé à 50 parts soit CHF 500,000 à la fin de l'année. Cette part du capital social n'était pas investie en date du 31 décembre 2011. Les dividendes reçus sont également conservés comme liquidités et le solde résulte de la part du capital social conservée en liquidité.

2011

4. TITRES, NET

Les titres sont composés d'actions de sociétés cotées et de fonds technologiques

	<u>2011</u>
Titres au coût d'acquisition	6,838,450
Provision pour moins-value	(1,247,807)
Titres, net	5,590,643

.5. CRÉANCIERS

Dans les créanciers nous retrouvons, entres autres, le forfait établi par CONINCO WEALTH MANAGEMENT en tant que frais de constitution de la Coopérative. Ce montant est dû lorsque la Coopérative atteindra un capital social de CHF 15'000'000.

6. CAPITAL-ACTIONS

Le capital social est composé de 753 parts de CHF 10'000.



7. REVENUS DES TITRES

Les revenus des titres sont constitués des dividendes distribués par les sociétés cotées dans lesquelles la coopérative détient des parts.

8. HONORAIRES PROFESSIONNELS

Dans cette rubrique sont compris les frais suivants :

	<u>2011</u>
Honoraires des administrateurs	-
Autres frais du Conseil d'administration	3,967
Honoraires d'audit et services liés	11,000

9. CALCUL DE LA VALEUR D'UNE PART SOCIALE

Le calcul de la valeur d'une part sociale s'effectue de la manière suivante:

	<u>2011</u>
Capital social	7,530,000
Perte au bilan	(1,131,689)
Fonds propres	6,398,311
Nombre de parts enregistrées au registre des associés	753
Valeur d'une part sociale	8,497



Deloitte SA Av. De Montchoisi 15 Case Postale 460 CH-1001 Lausanne

Tél: +41 (0)21 343 24 24 Fax: +41 (0)21 343 24 44 www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

À l'Assemblée générale de ONE CREATION, Vevey

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de ONE CREATION pour la période du 23 juin 2010 (date d'inscription) au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous vous renvoyons à la note 1 de l'annexe aux comptes annuels mentionnant les discussions en cours avec la FINMA sur le sujet d'un éventuel assujettissement de la Société à la LPCC.

Deloitte SA

Alexandre Buga Expert-réviseur agréé Réviseur responsable Jürg Gehring

Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 31 mai 2012

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)



PERSPECTIVES

Le développement d'ONE CREATION est soumis à différentes contraintes. La première est le fait que bien des associés potentiels attendent que la fortune atteigne un niveau raisonnable pour s'engager. Ce paramètre est sans aucun doute le plus contraignant et demeure un défi important. Il est aussi le reflet que nous vivons dans une société qui ne souhaite s'engager que lorsque les acteurs ont démontré leur capacité de développement économique. Et c'est bien cette tendance que la Coopérative veut renverser en devenant un partenaire économique à long terme des sociétés qui ont besoin de financements pour lancer leurs activités.

Le deuxième critère de retenue est que les associés potentiels estiment que si la valeur nominale selon l'article 9 des statuts est en dessous de CHF 10'000.- au moment de leur intérêt, ils souhaitent attendre que ce niveau soit à nouveau réalisé. Là aussi, il y a une non congruence avec des investissements financiers ayant la même typologie comme les investissements en « private equity » par exemple. Dans ce type d'investissement, un engagement est pris avec une libération de fonds initiale. Après une période plus ou moins longue selon l'activité économique de la société considérée, un deuxième versement « commitment » est réalisé. investisseurs s'y engagent sans réaction car cela est naturellement admis par le marché que la valeur même investissement sera dévaluée immédiatement sur cette action. Dans la forme, chaque fois

que la contre-valeur d'une prise de participation est inférieure sur les marchés financiers, une augmentation de celle-ci induit une augmentation du dividende économique perçu, puisque pour un même montant d'engagement, il sera possible d'acquérir plus d'unités de titres et par conséquent plus de dividendes par part de CHF 10'000.- engagée.

Un troisième critère est que bien des fonds de pensions qui devraient être réellement intéressés font valoir des critères d'investissement interdisant tvpe d'engagement de ONE CREATION. Il n'y a pas d'argument à faire valoir sur ce point, si ce n'est qu'ils sont dans l'erreur car les dispositions de la loi suisse sur les fonds de pensions n'interdisent aucune-ment un tel engagement.

La Direction et le Conseil d'administration se sont engagés à ne percevoir aucun honoraire tant que la fortune sociale de la Coopérative n'atteindra pas CHF 20 millions, et cela sans effet rétroactif. Ceci démontre l'importance de leur engagement en faveur de la société et leur attachement à ses objectifs.

ONE CREATION à l'intention d'intensifier son approche des investisseurs privés qui en général réagissent favorablement à ce projet.

Des démarches auprès d'associés potentiels de ONE CREATION sont entreprises régulièrement et ce premier rapport annuel viendra s'ajouter au matériel déjà existant.



Les défis économiques, financiers et sociaux doivent réconcilier les besoins de la Société et la préservation de l'environnement.

Nous vous proposons de prendre des participations dans des sociétés actives dans les technologies de l'environnement à tous les stades du développement industriel. Cette fonction résulte de la prise de conscience de la nécessité d'un déploiement économique intégré pour une évolution durable de l'économie, de l'environnement et de notre Société.

www.onecreation.org

Vevey - Suisse

ONE CREATION

Think Sustainable